

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMES

**mardi 10 avril 2018,
centre scolaire de Gravelone,
Sion**



Table des matières

PREMIERE PARTIE - PARTIE SYNDICALE

1.	Ouverture de l'assemblée.....	4
2.	Nomination des scrutateurs	4
3.	Approbation du PV de l'AG 2017	4
4.	Lecture et approbation des comptes.....	5
5.	Rapport des vérificatrices des comptes	5
6.	Nomination délégué du SER.....	6
7.	Rapport d'activité et projets	7
7.1	Partenariat avec la SPVal et l'AVECO.....	7
7.2	Lettres diverses	7
7.3	Collaboration avec l'OES	7
7.3.1	Le Guichet Unique	7
7.3.2	GCTMAES	7
7.3.3	La formation continue (FC).....	8
7.4	Soirée PAHO : « Cap sur la confiance » du 8 novembre 2017	9
7.5	Groupe Facebook	9
7.6	Projets en cours.....	9
7.6.1	Colloque de l'OPHRIS	9
7.6.2	Foire du Valais.....	10
7.6.3	GCAPR.....	10
8.	Discussions, débats et interrogations de l'assemblée.....	10
8.1	Attribution des périodes d'API.....	10
8.2	Guichet Unique	11
8.3	Mesures de compensation des désavantages	11
8.4	Notes des élèves CPS	11

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités	12
2. Mot de M. Solioz	12
3. Mot de Mme Volpi Fournier	13
4. Parole au Chef de l'OES - Informations générales	13
4.1 Guichet Unique	14
4.2 L'API et le cycle 1.....	14
4.3 Cadre pédagogique et organisationnel de l'appui pédagogique renforcé	15
4.4 API au cycle 3	15
4.5 Mesures de compensations des désavantages	15
4.6 Notes des élèves CPS	16
5. Mot de la HEP de la part de M. Jean-Marie Lavanchy	16
6. Conclusion.....	16

PREMIERE PARTIE – PARTIE SYNDICALE

1. Ouverture de l'assemblée

Notre Présidente, Manuella Salamin, est désolée des erreurs de dates qui ont pu être annoncées. Elle salue Madame Marylène Volpi Fournier (FMEP), Monsieur Olivier Solioz (SPVal) et Monsieur David Rey (AVECO).

Pour cette assemblée 2018, nous comptons :

- +/- 200 courriers envoyés
- 58 membres présents
- 73 membres excusés
- 68 membres non-excusés



Le comité remercie tous les membres présents et tous ceux qui se sont excusés.

2. Nomination des scrutateurs

Camille Taramarcaz et Valérie Varone sont nommées scrutatrices de l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'AG 2017

Le procès-verbal de l'AG 2017 (qui se trouve sur le site de l'AMES) est approuvé par l'assemblée présente et les membres en donnent décharge à la secrétaire.

Notre Présidente rappelle d'informer notre secrétaire des changements d'adresse, de noms de famille, des départs à la retraite, etc.

4. Lecture et approbation des comptes

Notre caissière, Bérénice Lovey, présente les comptes. Au 25 mars 2018, la fortune de l'AMES s'élève à 35'718,50frs.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1'610,60frs, bénéfice dû à la rentrée d'argent provenant de nouveaux membres inscrits à l'AMES et des ristournes de la SPVal et de l'AVECO. Comme l'année dernière, une partie des cotisations 2018/ 2019 sont comptabilisées dans ce montant.

Les dépenses regroupent notamment les coûts liés à la soirée PAHO, les jetons de présence pour le comité ainsi que les divers frais de secrétariat, cadeaux...

AMES

Comptes au 25.03.2018

Bilan

ACTIF	
Caisse	166,50
Banque	35 552,00
Transitoires	0,00
TOTAL	35 718,50

PASSIF	
Transitoires	0,00
Capital initial	34 107,90
Bénéfice / Perte	1 610,60
Nouveau Capital	35 718,50
TOTAL	35 718,50

Pertes et Profits

(du 01.04.2017 au 25.03.2018)

Produits	
Cotisations	5 380,00
Divers	314,90
Ristournes SPVAL/AVECO	2 245,00
Total Produits	7 939,90

Charges	
Frais AG	1 864,80
Frais Secrétariat et Comité	898,00
Jetons de présence Comité	3 460,00
Frais CCP	106,50
Total Charges	6 329,30

Résultat Exercice	1 610,60
--------------------------	-----------------

5. Rapport des vérificatrices des comptes

La parole est donnée à Valérie Pellaud au nom de nos deux vérificatrices des comptes qui sont absentes pour raison familiale.

Les vérificatrices de comptes, Mesdames Sharmila Nater Comby et Katia Bender-Mazurkzac, approuvent les comptes de notre caissière et demandent à l'assemblée de lui en donner entière décharge. L'assemblée approuve par acclamation.

→ Notre Présidente remercie les vérificatrices et relève la collaboration ainsi que le soutien financier de la SPVal et de l'AVECO. Elle remercie nos deux associations.

Notre Présidente mentionne également le changement d'adresse sur les BVs.

Elle remercie Bérénice Lovey pour le travail effectué en qualité de caissière. L'AMES reçoit régulièrement des retours positifs sur son travail et son engagement, ce qui est fort appréciable. Néanmoins, le comité doit faire face à de plus en plus de sollicitations : participation à des groupes de travail, à des rencontres, à des séances de comité... Certes, cela est très enrichissant et démontre la place que notre profession a prise dans l'enseignement de notre canton. Toutefois, cela augmente considérablement le travail des membres du comité et, à l'heure actuelle, ils rencontrent des difficultés à mener à bien leur tâche. L'AMES a alors besoin de ses membres. Afin de décharger Bérénice qui a pris le rôle de représentante AMES au sein du comité AVECO, **Sharmila Nater Comby a accepté le poste de responsable de la comptabilité AMES.** Le comité la remercie pour son engagement. De plus,

→ **Katia Bender-Mazurkzac renouvelle son mandat. L'assemblée présente accepte par acclamation.**

→ **Annette Délétroz se propose comme nouvelle vérificatrice. L'assemblée présente accepte par acclamation.**

6. Nomination délégué du SER

Notre Présidente mentionne que le comité recherche toujours un délégué SER pour le primaire. Elle en profite pour remercier une nouvelle fois Marynoël Dubois qui, en tant que Délégué SER pour le secondaire I, s'investit depuis plusieurs années. D'ailleurs, la journée SER à laquelle 4 membres du comité ont assisté fut réellement intéressante. Cela démontre encore une fois que l'implication de nos membres (dans cette situation, de Marynoël), offre de belles répercussions sur l'enrichissement de notre métier.

→ **Notre Présidente lance un appel pour un nouveau délégué parmi les enseignants membres de la SPVal.**

7. Rapport d'activité et projets

Le rapport 2017 du comité figure dans le Rapport d'activité SPVal, annexé à la revue Résonances du mois d'avril 2018.

7.1 Partenariat avec la SPVal et l'AVECO

L'AMES est représentée lors des séances de nos associations respectives.

→ Céline Favre est représentante à la 

→ Bérénice Lovey représente l'AMES et est membre du comité à l' 

7.2 Lettres diverses

A la suite de divers retours sur le Guichet Unique, l'AMES a écrit une lettre au Service Cantonal de la Jeunesse qui a conduit à une rencontre. Celle-ci a mis en lumière que le CDTEA n'est pas responsable de la situation et que le SCJ est conscient qu'il y a une sous-dotation dans les divers domaines de ces centres.

Notons que le député Raymond Borgeat (parti : Centre Gauche-PCS Valais romand) a déposé une motion concernant le Guichet Unique que le Grand Conseil a acceptée. Le dossier est donc en cours.

L'AMES a également écrit une lettre aux Directions d'écoles pour favoriser les demandes des ES pour des formations dans les autres cantons telles que la journée du SER.

Concernant les aménagements des examens, M. Vassalli serait très content de recevoir des retours du terrain. Il ne faut donc pas hésiter à lui écrire.

7.3 Collaboration avec l'OES

La collaboration du comité avec l'OES se poursuit. Cela permet d'évoquer les sujets qui touchent de près à l'enseignement spécialisé :

7.3.1 Le Guichet Unique

Notre Présidente mentionne que l'AMES a pu participer au sondage et a pu avoir un retour. M. Dayer se chargera d'en parler.

7.3.2 GCTMAES

L'AMES participe depuis plusieurs années aux séances concernant le MAES afin d'y apporter son point de vue et ses interrogations au sujet de la formation.

7.3.3 La formation continue (FC)

Marie-Laurence Lamon prend la parole. Elle rappelle qu'un sondage avait été transmis aux ES pour connaître leurs suggestions en matière de formation continue. Comme il avait été déjà évoqué lors de l'AG 2017, un groupe de travail, réunissant deux membres du comité : Mesdames Valérie Pellaud et Marie-Laurence Lamon ainsi que deux membres de l'OES : Mesdames Sabine Mabillard-Fazzari et Laurence Lonfat, a été mis sur pied.

Elle informe l'assemblée que les cours suivants paraîtront sur le catalogue de la HEP dès le 1^{er} mai 2018 :

- Outils pratiques pour l'accompagnement en classe des élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme (par Mélanie Reuse et Catherine Emery)
- Le TDA/H: comprendre et aider l'enfant en classe (par Sophie Pfefferlé Tille)
- Quels logiciels (ordinateur) pour mes élèves en DYSfficulté ? (par André Tissot Daguet)

La proposition de FC de « Cap sur la Confiance » a été transformée en soirée AMES puis prolongée d'une formation d'une journée pour les enseignants intéressés.

Une demande de FC avait aussi été émise pour apprendre à gérer les rencontres en réseau. L'OES a choisi de ne pas en faire une formation mais de créer une check-list de points à prendre en compte pour mener au mieux un réseau. Cette liste a été transmise aux Directions et est disponible sur educanet2 sous wiki.

Pour la suite des propositions, elles sont en mains des conseillères pédagogiques. Marie-Laurence remercie les membres qui ont fait des suggestions ainsi que les conseillères pédagogiques.

→ Notre Présidente encourage les ES à participer à ces formations car sinon l'OES sera en droit de ne plus répondre à nos demandes de diversifier le catalogue.

Valérie Pellaud prend la parole. Après avoir tout essayé pour motiver leurs élèves, Mélanie Cotting et Quentin Bays ont décidé de créer leur méthode. Ils partent du postulat qu'aucun élève n'a l'envie d'être nul à l'école, d'échouer son année scolaire. Ces deux enseignants primaires ont alors réfléchi à la source des difficultés rencontrées par certains élèves et ont découvert que tout provenait de la gestion des émotions. L'AMES a alors organisé une soirée le 8 novembre 2017 pour en connaître davantage. Suite à cette soirée, une journée de formation a été organisée à la HEP le samedi 27 janvier 2018.

7.5 Groupe Facebook

Nathalie Capt prend la parole pour évoquer la nouveauté de cette année 2017-2018 soit un groupe Facebook aux couleurs de l'AMES. Le but est de proposer un espace dédié en premier lieu à la pédagogie : il permet d'informer, de partager des outils ou des pistes pédagogiques, de découvrir, d'être en relation. Les mises au concours sont par exemple régulièrement publiées. Chacun est libre de rejoindre le groupe, c'est donc à chacun d'en faire la demande en répondant à la question proposée afin qu'ils puissent être identifiés correctement. Ce groupe est réservé aux membres AMES, aux présidents SPVAL et AVECO, ainsi qu'au chef et aux conseillers pédagogiques de l'OES. **Ce groupe vit grâce aux membres, Nathalie les encourage donc à publier des articles ou des informations qu'ils trouvent intéressants.**

7.6 Projets en cours

7.6.1 Colloque de l'OPHRIS

Notre Présidente mentionne que OPHRIS (Observatoire des pratiques sur le handicap, recherches et interventions scolaires) organise un colloque le 28-29 août à l'institut Kurt Bösch Il porte sur la thématique : « Education inclusive : transitions, transformations, routines ». Il recherche des ES qui seraient d'accord de participer à une table ronde sur la thématique de la pratique de l'inclusion en Valais et les défis que cela pose aux enseignants en termes de pratique, routines pédagogiques. En deuxième partie, la parole à sera donnée à Monsieur Jean-Marie Lavanchy, responsable du MAES, pour en connaître davantage.

7.6.2 Foire du Valais

Notre Présidente rappelle que, cette année, la SPVAL fête ses 50 ans. L'AMES a été conviée à participer à cet anniversaire : sous l'impulsion de Régis Pellissier, Chantal Dorsaz et Murielle Curdy, un projet ambitieux a été concocté : ce comité ad hoc a demandé à être sur le stand de la SPVal pendant 1 journée. Les ES intéressés à présenter leur travail sous des formes diverses (matériel, vidéos, montages...) ou à aider sur le stand peuvent s'inscrire.

7.6.3 GCAPR

Notre Présidente mentionne la mise en place d'un cadre de l'appui pédagogique renforcé. L'AMES a été conviée à y participer. Elle a déjà pu faire des commentaires suite à la première consultation du cadre.

8. Discussions, débats et interrogations de l'assemblée

8.1 Attribution des périodes d'API

Certains membres s'interrogent sur les périodes attribuées selon les élèves. Au CO, la totalité des périodes sont attribuées aux élèves en PA aux dépens des autres élèves en échec ou en grandes difficultés. Aucune heure ne sont attribuées pour de l'API. En ville de Sion, étant donné que les élèves en PA se retrouvent en classe d'observation, les enseignants spécialisés ne se retrouvent pas en duo-pédagogique dans les classes et ne peuvent donc pas apporter leur aide aux autres élèves qui en auraient besoin. Les élèves souffrant de troubles dys semblent donc délaissés alors que des besoins sont clairement présents. Il y a également les élèves avec trouble de comportement.

→ **Bérénice Lovey estime qu'il faudrait faire un travail sur l'enseignement spécialisé au CO. Elle relève l'incohérence du système et l'importance de la prévention.**

→ M. Solioz encourage d'en parler à l'OES et mentionne que les associations ont déjà évoqué ce problème. Plus on sera nombreux à en parler, plus on sera entendu. Une résolution par la SPVal va être rédigée en juin. Il mentionne par exemple qu'il n'y pas eu d'heures supplémentaires d'API alors que l'enseignement spécialisé comprend à présent les classes de 1-2H.

8.2 Guichet Unique

Notons que des enfants doivent attendre plus d'une année pour des consultations chez la Doctoresse Poloni.

8.3 Mesures de compensation des désavantages

Une membre mentionne que des ordinateurs ont été mis en place dans son centre mais qu'ils ne sont pas exploités par le titulaire car celui-ci manque de ressources et d'une marche à suivre.

→ M. Solioz pense qu'il faudrait que l'ICT soit mis dans la course.

Une autre membre mentionne la diversité des positions des directions sur les mesures de compensations des désavantages. Parfois, elles ne laissent mettre que 2 à 3 mesures alors que des élèves sont multidys ou présentent un trouble d'une gravité importante.

8.4 Notes des élèves CPS

Des interrogations se posent concernant les notes des élèves du CPS : quelle est la valeur des notes ? Comment peut-on comprendre la réalité ?

DEUXIEME PARTIE - PARTIE OFFICIELLE

1. Accueil des invités

Notre Présidente remercie les 58 membres présents, les 73 excusés et les 68 membres non-excusés.

Elle souhaite la bienvenue à tous les invités présents (Mesdames Laurence Lonfat, Sabine Mabillard-Fazzari ainsi que Messieurs Guy Dayer, Gilles Carron, Jean-Marie Lavanchy) et les remercie pour leur présence.

Elle mentionne que Monsieur Sébastien Vassalli s'est excusé.

2. Mot de M. Solioz

Monsieur Solioz, Président de la SPVal, salue l'assemblée ainsi que les invités. Il parle au nom de M. Rey, Président de l'AVECO, et lui-même.



Il encourage les ES à « motiver » les nouveaux enseignants à les rejoindre et à transmettre leurs coordonnées aux associations. Il rappelle qu'être membre AVECO ou SPVal signifie être membre de la FMEP.

Peu de mises au concours ont été faites pour l'enseignement spécialisé.

M. Solioz informe que Canal 9, pour son journal du 23 avril 2018 sur les élèves DYS, cherche un ES afin de faire un reportage en classe entre le 20 et le 23 avril. Une autorisation doit être demandée à la Direction et aux parents des élèves concernés.

Il mentionne également les projets du 50^{ème} de la SPVal : création d'un journal anniversaire, stand à la Foire du Valais, des cadeaux pour les membres.

Il rappelle qu'ils cherchent un membre (SPVal) de la commission des enseignants spécialisé du SER. Mme Dubois y restera encore 3 ans normalement.

Des places sont encore libres pour le Congrès du 26 mai 2018 : « Numérisation, santé, marchandisation... des enjeux pour tous, les Défis du SER ».

Les AG SPVal des districts ont lieu au courant du mois de mai et l'AG des délégués le 9 juin 2018.

3. Mot de Mme Volpi Fournier



Madame Volpi Fournier, Présidente de la FMEP, salue l'assemblée ainsi que les invités.

Elle évoque la caisse de retraite. A partir de 2019-2020, des changements sont prévus. Tous ceux qui sont entrés en fonction avant le 1^{er} janvier 2012 seront dans la caisse fermée, celle des futurs retraités. Pour les autres, il y a une caisse ouverte. Chaque personne a reçu une garantie statique (LPP), état de son compte épargne. Au numéro 10, il est noté le montant assuré. Dans les deux caisses, il devrait y avoir les mêmes prestations. Les conditions sont discutées au Conseil d'Etat. La FMEP demande des mesures d'accompagnement et une flexibilisation de l'âge de la retraite.

La FMEP a une protection juridique en cas de conflits de travail entre collègues ou avec l'employeur. Il n'y en a pas, par contre, en cas de conflit avec un tiers (parents d'élèves, etc.).

C'est la 3^{ème} année que le Valais a des bénéfices extraordinaires : 200 millions ! Il y a eu 60 millions d'économie qui ont généré un bénéfice. Néanmoins, nos politiques veulent privilégier la baisse des impôts au lieu d'augmenter les ressources dans l'enseignement.

Madame Volpi Fournier mentionne le 75^{ème} de la FMEP qui aura lieu le 27 octobre 2018 à Loèche-les-Bains avec les Délégués de la FMEP.

4. Parole au Chef de l'OES - Informations générales

M. Guy Dayer est heureux d'être présent et d'avoir la parole.

Il évoque le MAES : pour 2018—2021, 33 candidatures ont été déposées.

Il mentionne le souci des départs à la retraite dans la situation actuelle. Il semble difficile de remplir à nouveau les effectifs des ES.

Les mesures API sont au statu quo. Les mesures APR sont en augmentation. Les périodes d'étude dirigée ont à nouveau été revues à la hausse. Il y a par contre une baisse dans le soutien pour allophones en raison d'une baisse d'arrivées.



Les actions actuelles de l'OES concernent notamment le concept cantonal de la pédagogie spécialisée et le centre de compétence en surdité. La PES (Procédure d'Évaluation Standardisée) exige de l'investissement car elle demande une journée pour évaluer chacune des situations. Ceci permet d'être plus précis et pertinent qu'auparavant.

Un autre dossier également très complexe est la compensation des désavantages. L'OES se charge de recadrer et reclarifier cette notion. Une formation va être mise en place pour les Directions et les intervenants du CDTEA.

Monsieur Dayer évoque également la création de la commission de conciliation qui permettrait de gérer les conflits et d'une commission stratégique de pédagogie spécialisée. L'AMES sera d'ailleurs conviée à cette dernière.

4.1 Guichet Unique

Le GU est un dispositif encore jeune qui doit encore s'améliorer.

Il y aura 5 axes sur lesquels travailler :

1. Renforcement de l'information aux parents
2. Clarification : il faut qu'un intervenant connaissant l'enfant participe au GU et qu'il informe ensuite lui-même les parents. Un tableau de suivi doit être rempli par les Directions et les CDTEA et sera ensuite mis sur ISM. Si le CDTEA ne reçoit pas d'appel après 3 semaines, il appellera les parents pour les relancer.
3. Partenariat avec les parents : un questionnaire va être transmis aux parents.
4. Amélioration du suivi des situations
5. Diminution de l'attente : c'est un domaine toujours en réflexion. Monsieur Dayer insiste sur le fait qu'il est beaucoup question de la logopédie mais il faut avoir une approche sur les 3 domaines : logopédie, psychomotricité et soutien psychologique.

Les directions de chaque région ont reçu un retour des observations et remarques.

4.2 L'API et le cycle 1

Le Haut-Valais a demandé d'augmenter les périodes de soutien au cycle 1. Notons que le 20% peut être consacré au cycle 1. Lorsqu'il y a des situations particulières, des mesures complémentaires peuvent être mises en place.

Il n'y a pas de restriction de prise en charge. Il faut par contre une approche progressive. En effet, on ne peut pas passer d'une absence de mesure à des mesures APR. Un processus doit être mis en route.

4.3 Cadre pédagogique et organisationnel de l'appui pédagogique renforcé

L'objectif de ce cadre est de clarifier et actualiser l'APR. Un groupe de travail avec des représentants des associations (OES, Inspectorat, Coordinateur, AMES, etc.) a été créé.

Marie-Laurence résume les débats de l'assemblée aux invités dans le point 8.

4.4 API au cycle 3

En Haut-Valais, le nom de la mesure change du primaire au secondaire. En Valais romand, on a le même nom : API. Or, les cadres sont différents. La voie du CO ne permet pas de prendre en charge le type d'élèves avec des difficultés standard de manière claire et précise. Ce n'est pas le même mode d'attribution qu'au primaire. Les attributions d'API dépendent du nombre d'élèves en PA. Toutefois, avec le fonctionnement de duos pédagogiques, des ES peuvent s'occuper de leurs élèves attribués mais en pouvant aussi aider les élèves en difficultés.

Bérénice Lovey regrette que les élèves doivent être en échec pour obtenir un PA et donc des mesures. Il devrait y avoir de la prévention au cycle 3 en travaillant avec les élèves rencontrant des difficultés.

Les lois court-circuitent le fait d'être dans la continuité. La seule solution semble être d'optimiser l'organisation des heures attribuées.

Les problèmes de comportement sont en augmentation, cela ne doit pas être nié. Un membre mentionne qu'il devrait y avoir davantage de ressources pour aider la jeunesse, qu'il faut peut-être faire un appel plus haut dans la hiérarchie. Le Chef du Département est au courant de la situation et y est sensible. Par contre, pour Monsieur Dayer, cette problématique dépasse le cadre de l'enseignement spécialisé.

4.5 Mesures de compensations des désavantages

Un centre ICT va se structurer. L'OES pense que les moyens auxiliaires informatiques peuvent aider à gérer la diversité.

Les questions concernant la responsabilité de la prise en charge de l'ordinateur sont encore cours.

4.6 Notes des élèves CPS

Il faut mettre des notes quand cela a un sens pédagogique : il n'est pas essentiel d'en mettre partout mais, il ne faut pas non plus partir dans l'abolition des notes. Il est primordial d'entreprendre une grande discussion avec les parents pour clarifier les notes.

M. Dayer remercie les ES pour leur travail si précieux avec des élèves qui ont des besoins particuliers. La présence de chacun, leur volonté de les défendre montre leur qualité d'ES.

5. Mot de la HEP de la part de M. Jean-Marie Lavanchy



Monsieur Lavanchy évoque le colloque de l'OPHRIS. Il propose que les 2 pages sur le colloque soient transmises aux membres.

La formation est en train de changer, elle se complexifie, elle augmente en efficacité. Les formations de conseiller de terrain vont être étayées.



La HEP a un projet de formation des enseignants du Secondaire I : formation pour 2 branches enseignables dont l'une est l'enseignement spécialisé.

Les ES ne devraient pas assumer de faire réussir l'école là où elle est en échec.

Il encourage les ES à s'approprier les propositions effectuées par l'ICT.

6. Conclusion

➤ Notre présidente remercie l'assemblée pour son attention.

L'apéritif a été préparé par la Meunière que nous remercions chaleureusement.

Pour le comité AMES
Céline Favre, secrétaire